



# Conseil municipal d'Eybens 19/12/2024





# Décisions



**DEL20241219\_1  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Avances de  
subventions aux  
opérateurs et  
associations dans  
l’attente du vote du  
Budget Primitif 2025**

D’après le calendrier prévisionnel relatif à l’exercice budgétaire 2025, le Conseil municipal devrait voter le budget primitif de la collectivité en mars 2025.

Afin de permettre de faire face aux dépenses engagées au début de l’exercice 2025, la commune peut avoir à verser, avant le vote du budget primitif, des avances de subventions et de participations aux associations et organismes suivants.

<b>Associations / Organismes</b>	<b>Montant maximum</b>
Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)	400 000 €
Comité des Œuvres Sociales (COS)	20 000 €
Centre Loisirs et Culture (CLC)	135 000 €
Syndicat Fernand Faivre Eybens Poisat (SIFFEP)	25 000 €
Association diverses	50 000 €

**DEL20241219\_2  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Ouverture anticipée  
des crédits  
d’investissements  
pour 2025 dans  
l’attente du vote du  
Budget Primitif 2025**

Afin de permettre de faire face aux dépenses d’investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif et d’assurer une continuité dans les travaux engagés en 2024, le Conseil municipal peut, en vertu de l’article 1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.

**Les crédits des projets d’investissement gérés en autorisations de programme ne sont pas concernés par la présente délibération** et sont de facto ouverts pour l’exercice 2025 :  
rénovation énergétique du secteur Bourg,  
réhabilitation du Dojo,  
participation aux travaux de la Métropole ...

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts en 2024</b>	<b>Ouverture crédits 2024 (25%)</b>
20 :immobilisations incorporelles	170 815,00	42 703,75
204 : subventions d’équipement versées	2 000,00	500,00
21 : immobilisations corporelles	2 225 910,00	556 477,50
23 : immobilisations en cours	627 034,00	156 758,50

Débutée en 2024, l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire du Bourg est prévue dans le plan pluriannuel d'investissement communal 2024-2026 .

Le dossier présente des caractéristiques de performance notamment énergétiques permettant la demande de subventionnement auprès du FEDER

Telles que disposées par le plan opérationnel 2021-2027, les modalités d'examen des demandes de financement du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** impliquent un dépôt des requêtes à un stade avancé de l'exécution des projets.

L'assiette des dépenses éligibles au FEDER ne prend en compte qu'une partie des dépenses totales du projet (Etude , travaux d'amélioration fonctionnelle, Travaux d'efficacité énergétique.

Avec son mandataire, la SPL OSER, les services de la collectivité ont identifié l'opportunité de soumettre une demande de subvention au FEDER à hauteur de **320 000 €**,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à introduire cette demande, et d'approuver le nouveau plan de financement, arrêté tel que ci-après.

**DEL20241219\_3  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Révision du plan de  
financement de  
l'opération de  
rénovation  
énergétique de  
l'école élémentaire  
du Bourg**

**PLAN DE FINANCEMENT REVISE ECOLE ELEMENTAIRE DU BOURG**

Financiers	Statut dossier	Montant sollicité	En % des ressources prévisionnelles	Echéancier versements prévisionnels		
				2024	2025	2026
Département (DT)	Octroyé	425 000,00 €	13,87%	225 000,00 €	200 000,00 €	- €
État (Fond Vert)	Octroyé	652 684,00 €	21,30%	522 147,20 €	130 536,80 €	- €
FNCCR (ACTEE SEQUOIA)	Octroyé	33 863,50 €	1,11%	33 863,50 €	- €	- €
Union Européenne (FEDER)	A déposer	320 000,00 €	10,44%	- €	256 000,00 €	64 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 431 547,50 €</b>	<b>46,72%</b>	<b>781 010,70 €</b>	<b>586 536,80 €</b>	<b>64 000,00 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>1 632 249,37 €</b>	<b>53,28%</b>			
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>		<b>3 063 796,87 €</b>	<b>100,00%</b>			

Suite à la 1<sup>e</sup> campagne d'avancements de grade 2025 :

- **Service Atelier et espace verts** Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial et création de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- **services Propreté urbaine et manutention et Entretien** Suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et création de deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

**Secrétariat général et direction** Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et Suppression d'un poste de directeur territorial et création d'un poste d'attaché hors classe

Autre mouvements suite à des recrutements

- Au **Service ressources humaines** : suppression d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>e</sup> classe et création d'un poste d'attaché
- A **la direction des affaires culturelles** suppression d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>e</sup> classe et création d'un poste d'attaché

DEL20241219\_5  
FINANCES –  
RESSOURCES –

Délibération portant  
création d'emplois non  
permanents pour le  
recrutement d'agents  
contractuels de droit  
public pour l'année  
2025

Afin d'assurer la continuité des services, il est nécessaire de remplacer des fonctionnaires absents, et d'assurer les recrutements pour répondre aux accroissements temporaires d'activités.

Les crédits nécessaires pour les recrutements non permanents sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'année 2025.

La délibération autorise le maire à recruter des non permanents en cas d'absence ou un accroissement temporaire d'activité



Entrée en vigueur au 1er janvier 2025 le décret n°2024-614 du 26 juin 2014 prévoit la refonte du régime indemnitaire de la police municipale en créant une **indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)**.

Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) mis en place en 2023.

Composée d'une part fixe (fonction) et d'une part variable (engagement), l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale.

Pour cette application il est fait le choix de maintenir à niveau les montants des primes versés jusqu'à lors et d'intégrer une part variable pour le chef de service.

DEL20241219\_7

FINANCES –  
RESSOURCES –

Avenant n°2 au marché  
public global de  
performance pour la  
rénovation  
énergétique du  
complexe le Bourg à  
Eybens

Le marché public global de performance pour la rénovation énergétique du complexe le Bourg à Eybens a été attribué au groupement GBR SUD EST pour un montant porté à 5 739 850, 33 € hors taxes.

En cours d'opération, certaines modifications sont apparues nécessaires et ont conduit à la conclusion de l'avenant n° 1, qui a porté le montant du marché à 5 820 136, 01 € hors taxes

En cours d'opération, de nouvelles modifications supplémentaires sont apparues concernant notamment des travaux de désamiantage et d'électricité .

Il est donc nécessaire de procéder à un deuxième avenant pour un montant de 52 357, 84 € hors taxes ce qui représente une augmentation de 0, 91 %. Cet avenant portera le montant total du marché à 5 872 493, 85 € hors taxes.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'approuver les modifications du marché et d'autoriser les représentants de la SPL OSER, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de la commune, à signer l'avenant n° 2 ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## La ville souhaite faire un don de matériel à l'association Ordi'toutage.

La commune d'Eybens dispose de matériel informatique usagé qui ne peut plus servir aux activités de ses agents municipaux ou usagers. Les communes sont autorisées à faire don de matériel informatique à des associations reconnues d'intérêt général si la valeur unitaire de chaque don ne dépasse pas 300€ et si l'association s'engage à ne pas revendre ce matériel donné.

Depuis janvier 2022, l'association déploie le projet "Ordi'partage" qui vise à collecter, réemployer et recycler du matériel informatique.

L'association reçoit des dons, le matériel est démonté, trié, puis réemployé soit pour remonter des PC de seconde main soit pour recycler. Les PC de seconde main montés sont distribués via des structures (CCAS, maisons de quartier etc.) en lien avec le public ciblé par l'association.

En 2022, la Ville a lancé une phase d'expérimentation de la vidéoprotection sur des points stratégiques identifiés en collaboration avec les forces de l'ordre.

Sur la base des résultats obtenus, la municipalité a décidé de poursuivre cette initiative en s'appuyant sur une analyse concertée des problématiques, menée avec l'ensemble des acteurs du CLSPD, dont la Gendarmerie.

Un plan pluriannuel d'extension a ainsi été élaboré, permettant une couverture territoriale renforcée.

Par ailleurs, la région apporte un soutien financier aux communes désireuses de s'équiper de cet outil.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne pour l'extension du système de vidéoprotection sur la ville.

La Métropole porte la compétence de la déclinaison locale des politiques relatives aux logements sociaux.

Les communes, souhaitant porter ce service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur de logement social peuvent donc conventionner avec la Métropole.

Depuis 2023, il est proposé que la Ville d'Eybens via le CCAS prenne en charge la mission d'instruction sociale et donc réalise un accueil des personnes en demande de logement social de niveau 3.

Pour mettre en place cet accueil, le CCAS s'est organisé avec :

- \*un poste de chargée d'accueil des personnes en demande de logement social prenant en charge l'accueil qualifié et l'enregistrement de la demande de logement sur le Système National d'Enregistrement (niveau 2)

- \* un poste de référente logement prenant en charge l'instruction sociale. Par ailleurs, ce poste réalise la pré-attribution des logements sociaux dans le cadre de la Convention Territoriale d'Objectifs et de Moyens signée entre la Métropole et la Ville

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention entre GAM et Eybens pour l'année 2024

DEL20241219\_10  
EDUCATION, SPORT  
ET CULTURE –  
Convention 2024 de  
mise en œuvre du  
service métropolitain  
d'accueil du  
demandeur de  
logement social entre  
Grenoble-Alpes  
Métropole et la Ville  
d'Eybens

DEL20241219\_11  
EDUCATION, SPORT  
ET CULTURE –

Subvention à projet  
pour l'association  
Cercle des  
Mandolinistes  
Eybens Grenoble

A l'occasion de ses 75 ans d'existence, le Cercle des mandolinistes Eybens Grenoble invite l'Orchestre Régional à plectres de 50 musiciens.

Le 1er février 2025 à l'Odyssée.

Budget total : 2 400 €

1ère demande de subvention à projets : 600 €

Soit 25% du budget total



Pour la 5<sup>è</sup> année consécutive, le collectif Inuée propose des ateliers d'initiation à la pratique théâtrale aux élèves du lycée Marie Curie.

Objectif :

- être plus à l'aise à l'oral en utilisant les techniques théâtrales
- Mieux comprendre les enjeux de la parole

Public concerné : 2 classes de seconde

Date des ateliers : du 15/12/24 au 10/01/25

Restitution publique des ateliers : 13/01/25 à L'autre rive

Coût de l'intervention pris en charge par le lycée et le dispositif "Pass Culture"

Participation de la ville : mise à disposition de L'autre rive à titre gracieux, donc prise en charge du régisseur 206€

DEL20241219\_13

EDUCATION,  
SPORT ET  
CULTURE –

Subvention à  
projet pour  
l'association Les  
P'tits chœurs

Depuis 30 ans, le groupe vocal "Les P'tits Cœurs" propose des concerts de chansons françaises "a capella".

Pour 2025, l'association eybinoise prépare un nouveau concert autour des artistes cités dans la chanson de Renaud : "Mon bistrot préféré".

Demande de subvention à projet : 200 €

Budget prévisionnel : 657 €

Soit 30% du BP

Date des concerts : le samedi 25 janvier 2025 à 15h et à 20h dans la salle "L'autre rive" au CLC d'Eybens.



**DEL20241219\_14  
AMENAGEMENT  
URBAIN ET  
INTERCOMMUNALITE  
– Suspension du repos  
dominical –**

**Délibération portant sur  
la Détermination du  
nombre et fixation  
des dates  
d'autorisation pour  
l'année 2025 – Secteur  
Automobile et  
Commercial**

Dans un souci de cohérence territoriale, chaque année, une réflexion préalable est menée en concertation avec Grenoble-Alpes Métropole, les représentants des chambres consulaires, les communes de l'agglomération grenobloise, un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et des représentants des organisations syndicales de salariés.

Une délibération cadre de la Métropole grenobloise en date du 18 décembre 2015 stipule que la Métropole ne souhaite pas aller au-delà des cinq dimanches.

La Métropole ne fixe pas les dates des dimanches. Ceci relève de la prérogative des Maires.

Restant dans le cadre des cinq dimanches stipulés dans la délibération de Grenoble-Alpes Métropole ;

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'émettre un avis favorable pour suspendre le repos dominical sur la commune d'Eybens pour l'ensemble des concessions automobiles pour les dimanches 19 janvier 2025, 16 mars 2025, 15 juin 2025, 14 septembre 2025 et 12 octobre 2025 ;**
- D'émettre un avis favorable pour suspendre le repos dominical pour l'enseigne Picard pour les dimanches des 07, 14 et 21 décembre 2025**

DEL20241219\_14  
AMENAGEMENT  
URBAIN ET

INTERCOMMUNALITE  
– Suspension du repos  
dominical –

Délibération portant sur  
la Détermination du  
nombre et fixation  
des dates  
d'autorisation pour  
l'année 2025 – Secteur  
Automobile et  
Commercial

## Points Clés des politiques publiques mises en œuvre par GAM

### 1. Transition écologique et énergétique

Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : réseau de chaleur urbain – extension, aide pour installer des panneaux solaires (chauffe-eau)

Mobilité durable : extension des voies cyclables (+30km de pistes)

Gestion des déchets

### 2. Aménagement du territoire et habitat

Logements : rénovation énergétique des immeubles anciens (Villeneuve, Mistral)

Urbanisme : projet GrandAlpe, Protection de zones naturelles (Chartreuse)

### 3. Economie et innovation

Soutien aux entreprises PME, start-up innovantes : projet GIS ( innovation dans le secteur de la transition énergétique), fond exceptionnel pour les commerces suite aux dégradations

Tourisme : label pour les hébergements durables, sentiers de randonnées

### 4. Solidarité Cohésion sociale

Inclusion sociale : soutien à l'ouverture de maison de santé , un plan sur 5 ans pour l'économie et l'emploi (PLIE); accueil des réfugiés

Accès aux services : action contre l'exclusion numérique

### 5. Gouvernance et participation citoyenne

Soutien culturel : Cosmocité

Vie associative : La convention citoyenne pour le climat a été votées (219 propositions)

DEL20241219\_16

AMENAGEMENT

URBAIN ET

INTERCOMMUNALITE –

Convention de prestation

de service

topographique

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la commune adhère et participe à l'offre de mutualisation « Topographie » de la Métropole et précise le contenu de cette offre qui comprend les missions suivantes :

- . Travail de terrain
- . Travail de gestion des données topo en base
- . Ingénierie
- . Accès aux outils

La métropole exécutera les prestations de services qui lui seront commandées par la Commune.

Le coût des prestations effectuées par la Métropole pour le compte de la Commune sera facturé au temps passé, sur la base du coût horaire du service défini à l'avance

Il est demandé au Conseil municipal :  
d'autoriser le Maire à signer et mettre en œuvre cette convention .



**DEL20241219\_17  
AMENAGEMENT  
URBAIN ET  
INTERCOMMUNALITE-  
Autorisation donnée au  
Maire de signer la  
convention de  
répartition du produit  
de la TAM « avenues  
Jean Perrot – Jean  
Jaurès »**

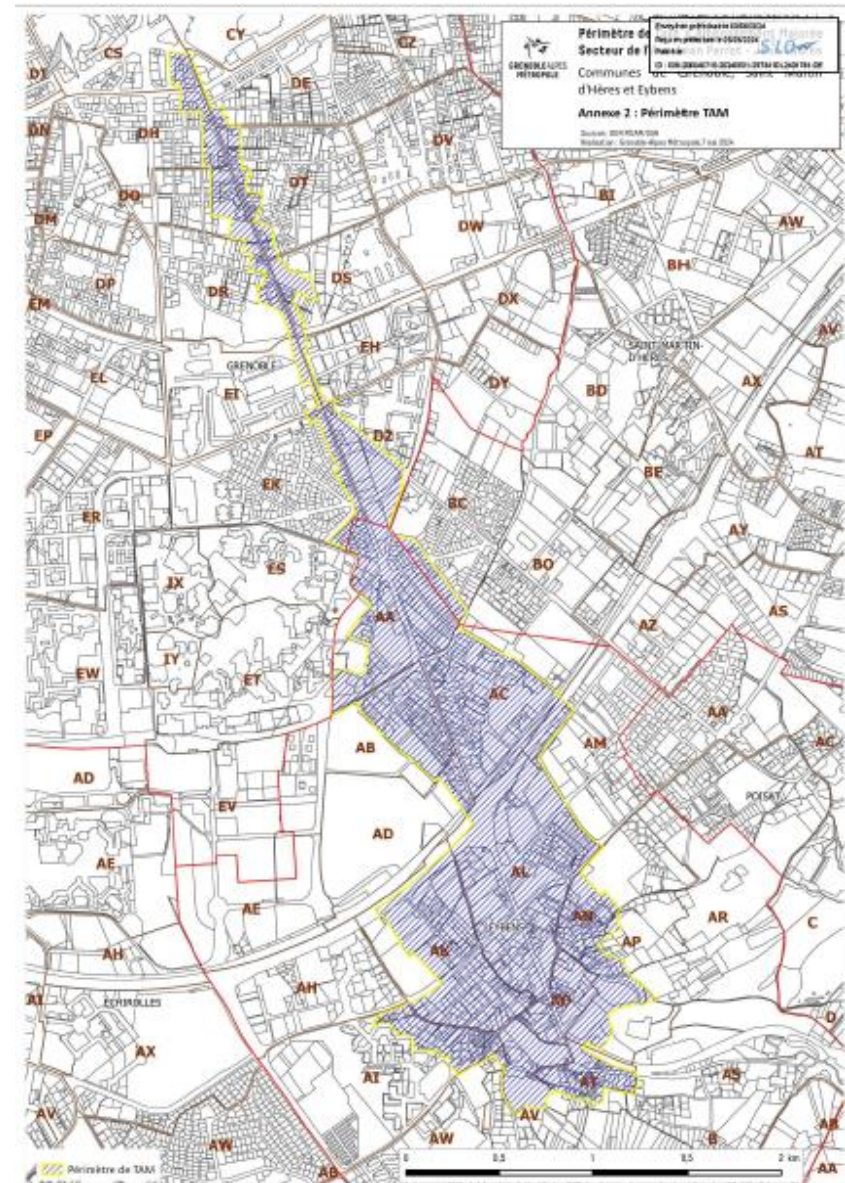
Les études préalables de réaménagement de l'axe des avenues Perrot/Jaurès de Grenoble à Eybens aboutissent à un vaste programme des équipements publics :

- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- Le réaménagement des carrefours et des places qui jalonnent l'axe ;
- Des aménagements pour améliorer l'attractivité des transports en commun ;
- La réfection et une réorganisation générale du profil de la voirie ;
- L'aménagement d'un espace récréatif et paysager sur le stade Charles Piot à Eybens.

Ce programme d'équipement public a été estimé à 28 400 000€ TTC, dont 23 800 000€ TTC pour les dépenses de compétence métropolitaine, 950 000€ TTC pour les dépenses de compétence communale de Grenoble et 3 650 000€ TTC pour les dépenses de compétence communale d'Eybens.

Des fonds de concours seront par ailleurs appelés auprès des communes d'Eybens et de Grenoble pour le financement de ce programme d'équipement public.

Afin de financer ce programme d'équipements publics Grenoble-Alpes Métropole a défini, par délibération n°77 du 31 mai 2024, un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur les communes de Grenoble, Saint Martin d'Hères et Eybens. Les modalités de reversement du produit de la TAM sont formalisées dans une convention entre la Métropole et les communes. La convention précise que le reversement du produit de la TAM est proportionnel au niveau d'investissement des collectivités. Considérant que sur les quelques 18 750 000€ de travaux estimés sur le territoire eybinois, 19% soit 3 650 000€ relève de la compétence et donc du financement de la commune alors 19% du produit de la TAM collectés sur le territoire eybinois seraient reversés à la commune pour le financement du programme des équipements publics



Pour rappel, la commune d'Eybens détient 0.25% du capital d'Isère Aménagement.

Il y a actuellement 4 mandats en cours à Eybens : l'étude de la rocade sud, le secteur du Val, l'école du Val et la réhabilitation thermique du dojo.

La ville a également fait appel à Isère Aménagement pour deux AMO, la commercialisation du secteur du Val (en sommeil) et l'étude sur la faisabilité de la Maison de santé pluriprofessionnelle.

**Bilan Financier :**

	2021	2022	2023
<b>Capital social</b>	1 180 000 €	1 180 000 €	1 180 000 €
<b>Capitaux propres</b>	3 165 367 €	3 158 719 €	3 218 878 €
<b>Chiffres d'Affaires</b>	8 527 728 €	19 491 946 €	19 080 984 €
<b>Total produits d'exploitation</b>	25 369 259 €	32 027 153 €	17 309 993 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	25 213 070 €	32 002 313 €	17 255 943 €
<b>Dont Coûts salariaux</b>	1 414 637 €	652 636 €	96 054 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	156 189 €	24 839 €	54 050 €
<b>Résultat net</b>	144 536 €	67 730 €	121 044 €
<b>Trésorerie</b>	28 654 857 €	20 791 002 €	30 401 900 €

**DEL20241219\_19  
AMENAGEMENT  
URBAIN ET  
INTERCOMMUNALITE –  
Rapport annuel de l'élu  
mandataire au sein de  
la SEM TERRITOIRE 38**

M. BARBIER Jean Pierre (Président Directeur Général)

Actionnaires les plus importants :

Le Conseil Départemental 38, la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole soit 70% de l'actionnariat et les communes iséroises pour 30%

(Eybens représente 1.83% de l'actionnariat)

Objet de la société :

- Etude et réalisation de projets d'aménagement pour les collectivités
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et réaliser des équipements collectifs
- Organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques

Activité opérationnelle 2023 :

- Aucun nouveau contrat de promotion immobilière signé
- Aucune promesse de vente signée en 2023
- Stock de promesses de ventes au 31/12/2023 : 2.6 millions euros (HT)

Résultats financiers :

- Bénéfice de 769470 euros (+70% / 2022)
- Aucune nouvelle dette financière contractée à moyen/long terme
- Rentabilité financière de 9.13% en hausse (6.13 % en 2022)

Perspectives de développement en 2024 :

- S'appuyer sur le groupement d'employeurs ELEGIA pour renforcer les compétences et optimiser les charges
- Mettre en place une démarche RSE (Responsabilité sociétale entreprise)

Orientations de la Société :

Conformes à celles définies dans le cadre stratégique 2018/2021  
Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport de l'Assemblée Générale de Territoires 38 pour l'année 2023



**DEL20241219\_20  
SOLIDARITE**

**Attribution d'une  
subvention de 500€  
à la Croix-Rouge en  
soutien aux  
victimes du  
cyclone Chido**

Ce samedi 14 décembre, le cyclone Chido s'est abattu avec une violence inouïe sur Mayotte le département français le plus pauvre. Après avoir touché le nord de Madagascar, les vents déchaînés, atteignant jusqu'à 220 km/h, et les pluies torrentielles ont frappé de plein fouet l'archipel de Mayotte, ainsi que les Comores, le Mozambique et le Malawi.

À Mayotte, où une grande partie de la population vit déjà dans des conditions précaires, les habitations ont été emportées, les infrastructures détruites. Des centaines de familles se retrouvent sans abri, privées de tout. Le bilan humain est lourd et pourrait encore s'alourdir dans les prochains jours.

Face à cette catastrophe, nous devons tous faire preuve de solidarité. Les Mahorais et les migrants, durement touchés, ont besoin de notre aide. Il est urgent de mobiliser les secours, de fournir de l'aide humanitaire d'urgence et de reconstruire les infrastructures vitales.

Dans tous les pays frappés par le cyclone Chido, la solidarité internationale se mobilise.

À Mayotte, département français durement touché, un pont aérien a été mis en place depuis La Réunion, en attendant l'ouverture de l'aéroport de Mayotte. Notre île hippocampe a besoin de nous plus que jamais.

Les premières opérations de secours doivent se concentrer sur les besoins les plus vitaux de la population : l'accès à l'eau potable, la distribution de nourriture, l'accès aux soins médicaux et la prévention des épidémies. Le risque de propagation de maladies est réel et doit être pris au sérieux.

En soutenant les opérations de secours de la Croix Rouge , nous permettons aux Mahorais de retrouver un semblant de vie normale et de reconstruire leurs foyers.

Au-delà de l'urgence des secours, la reconstruction de Mayotte, comme des autres régions dévastées par le cyclone Chido, représente un enjeu majeur. Il nous faut bâtir un avenir plus résilient face aux bouleversements climatiques qui s'intensifient.

2024 marque un tournant : pour la première fois, la température moyenne mondiale a dépassé le seuil critique de 1,5°C.

Pour témoigner de notre solidarité envers les victimes de cette catastrophe, et plus particulièrement envers nos compatriotes mahorais, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à la Croix-Rouge française.





# Question ou interpellation





# Prochain Conseil municipal le 13 février



[eybens.fr](http://eybens.fr)





**Merci de votre  
participation**

